



## **DECLARATION CNSIS DU 30 NOVEMBRE 2021**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s,

Nous pourrions ici longuement nous féliciter de la suppression de la part salariale de surcotisation de la prime de feu, malheureusement la dégradation continue de la couverture des risques par les services incendie et secours tant en matière d'incendie que de secours à personne, ne nous le permettent pas.

Notre Sécurité Civile à la française, enviée par tout le monde parait-il, mais copiée par personne ne fait plus rêver ceux qui y contribuent.

Nous avons bien du mal à tenir les potentiels opérationnels journaliers, sans regarder les conditions d'emplois des sapeurs-pompiers volontaires, de nombreux centres de secours fonctionnant uniquement en astreinte ne peuvent pas armer les engins.

L'obligation vaccinale dont nous avons dit les problèmes qu'elle posait, et les effets qu'elle a produits, même si elle n'a pas tout mis par terre, elle n'a rien facilité.

La troisième dose nous prendra encore des forces vives, et nous ne pensons pas que les SIS sont en état de prendre une part identique dans la vaccination du grand public qu'il y a quelques mois.

En France le temps moyen de présentation du 1er engin augmente irrémédiablement, 12 minutes 54 en 2012, 13 minutes 54 en 2019, 14 minutes 47 en 2020 année sans embouteillage notable.

La côte d'amour des sapeurs-pompiers permet pour l'instant que les journaux ne relaient pas chaque jour les délais disons atypiques qu'il a fallu pour que nos engins se présentent sur intervention, mais combien de temps encore ?

A-t-on besoin d'être poussé par le scandale ou la justice pour poser le problème sur table avec la volonté d'y répondre ?

A la CGT nous pensons qu'il est temps de se saisir de ce problème, nous le porterons, même s'il faut bousculer les plus rétifs.

Monsieur le président, monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, merci de votre attention.



## COMPTE RENDU DE LA CNSIS DU 30 NOVEMBRE 2021

Faute de quorum\*, il est encore procédé à une nouvelle convocation in situ quelques minutes plus tard, la démocratie au pas de charge qui dit ce qu'est la CNSIS dans l'architecture réglementaire et ce qu'on peut en attendre, puisque personne ne semble s'en émouvoir.

### Approbation du compte-rendu de la séance plénière de la CNSIS du 2 juin 2021

Quand l'arrêté de composition de la CNSIS sera-t-il publié ? Pourvu que ce soit moins long que l'observatoire des violences envers les SP. Le président : « *Janvier 2022* ».

#### I. Rapports pour avis :

##### 1. Projets de décret et d'arrêté relatifs aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers

**Le dossier n'a pas été présenté**, ce qui n'a pas empêché de plusieurs prises de paroles véhémentes contre la « santé ». **Une prochaine CNSIS sera dédiée à ce dossier courant décembre, si et seulement si ce décret conformément aux engagements du président de la république ce texte doit sortir avant 2022.**

En résumé les considérations entendues : la santé ayant « perdu » sur la loi MATRAS, elle cherche à « prendre sa revanche » sur le volet réglementaire (**concernant le décret qui place la santé comme référence, et l'arrêté des 12 gestes dont seuls les 4 déjà pratiqués par les SP sont arrêtés, les 8 autres se voient opposer un refus de la santé**).

**Chacun se fera son idée de la place de l'utilisateur et du service public dans cette bataille de coqs.**

##### 2. Projet de décret portant application des articles L. 242-1 et suivants du code de la sécurité intérieure et relatif à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel provenant des caméras installées sur des aéronefs circulant sans personne à bord.

La CGT demande un état des lieux des moyens dont sont dotés les SIS à ce jour.

DGSCGC : La moitié des SDIS ont un drone avec une grande disparité de matériel allant du drone grand public au plus professionnel (de 1200 à 50000€).

L'ensemble des DDSIS ont reçu le cadre juridique d'utilisation des drones, il y a des discussions pour d'éventuelles mutualisations de la formation, pour aller vers une approche plus professionnelle, une des idées serait au travers de distinguer 3 niveaux de compétences mais rien n'est encore fait.

**La CGT fait remarquer qu'un article du code la sécurité intérieure cité en référence a été abrogé...**



### 3. Proposition de surcotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2022.

**3 votes contre : CGT, AS, FO, 2 abstentions : CFDT SUD**

Où est le rapport sur l'ENSOSP sa gouvernance et la formation promis pour juin 2021 ? DGSCGC : Suite à la loi Matras, il faut faire un rapport c'est l'IGA qui le rédigera pour janvier 2022. **Commentaire CGT : un regard extérieur ne nuira pas....**

Le DG annonce que les retards sur les FILT vont être rattrapés, il n'y a jamais eu autant de journées de formations, le budget de l'ENSOSP est bénéficiaire (17 M€ débloqués). **Un jour le risque de banqueroute, un autre bénéfice et avenir radieux, la CGT votera contre les propositions de surcotisation, en attendant plus de transparence.**

**4. Projets de décrets, l'un modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la FPT, l'autre modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale de la FPT.**

**5. Projets de décrets, l'un modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle, l'autre modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la FPT.**

Les dossiers 4 et 5 sont déjà passés au CNFPT, le vote d'aujourd'hui n'a donc aucune portée autre qu'une démocratie d'affichage.

CGT : après plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice profondément injuste, dans un contexte de reprise de l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat des agents publics perdure. Le Code du travail oblige le gouvernement à appliquer une augmentation automatique du Smic, et il n'y rajoute aucun « coup de pouce ».

**ALORS QUE NOS SALAIRES STAGNENT... LES PRIX FLAMBENT** Rappel : *électricité : + 8 % prévue en 2022, Gaz + 15,8 % depuis 2019, carburant +16 % en 2021, sucre + 10 %, pâtes + 23 %, pour la charcuterie, les fruits et légumes, le lait, le pain entre + 9 % et + 15 %.* **Déclaration CGT CSFPT PJ**

Président : « on ne répondra pas sur le gel du point ».

CGT : avez-vous un ordre d'idée du nombre d'agents concernés ?

Réponse : à l'ensemble du cadre d'emploi (vous constaterez vous-même le décalage de la réponse avec la réalité).

## II. Communications :

### 1. NEXIS (Diffusion d'un diaporama qui devrait être envoyé avec le PV.)

Le Calendrier est tendu, nous sommes très avancés sur la partie SGA mais en retard sur le SGO le nombre d'agents a été triplé pour rattraper ce retard, le SDIS 77 sera équipé début décembre.

### 2. Point d'information sur le projet de décret « déconcentration » (voté le 31/03/21)

Publication en deux décrets avant fin 2021 (1<sup>er</sup> 4 blocs de mesures, l'autre les précisera).

\*l'Association des maires de France n'a pas encore désigné ses représentants.



CSFPT DU 20 OCTOBRE 2021.

**PROJET DE DECRET MODIFIANT L'ORGANISATION DES CARRIERES DES FONCTIONNAIRES  
DE CATEGORIE C DE LA FPT ET PORTANT ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION  
D'ANCIENNETE EXCEPTIONNELLE**

**DECLARATION CGT**

Mesdames,

Messieurs.

Le projet de décret que vous proposez n'est pas à la hauteur des besoins des fonctionnaires et de l'attractivité de la fonction publique.

En effet, il aura pour conséquence un tassement des grilles de catégorie C, le déroulement de carrière sera au rabais, et les agents resteront à l'échelon plafond plus longtemps qu'avant.

La première grille de catégorie B commencera au niveau du Smic ou presque, ce qui est nier la reconnaissance des qualifications de ces personnels. Et n'oublions pas le premier grade de la catégorie A qui n'est qu'à à peine 12% au-dessus du Smic, pour des agents qui ont au minimum bac +3.

Les fonctionnaires ont perdu, du fait de la non évolution du point d'indice depuis 11 ans, environ 20% de pouvoir d'achat. La mesurette que vous proposez ne comblera pas cette perte.

Il faut souligner que c'est la première fois qu'au cours d'un mandat présidentiel le point d'indice est totalement gelé.

Aussi, à la place de cette démarche électoraliste, la CGT demande :

- Une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de 10%,
- La garantie, pour chaque agent, d'un déroulement de carrière complet dans la catégorie sur une carrière moyenne, celle-ci permettant un doublement de sa rémunération entre le début et la fin de la carrière.
- L'avancement de grade obligatoire à l'issue du dernier échelon du 1er grade.
- L'application de la bonification d'ancienneté exceptionnelle aux aides-soignants et aux auxiliaires de puériculture avant leur passage en catégorie B.

Merci.